

Etaient présents : Jean-Jacques Chabert, Aurélien Delage, Florian Maltat, Guillaume Rebinguet-Sudre, Anaël Vignet, Aurélie Vignet.

Invitées : Anne Delage, Véronique Moysan

ORDRE DU JOUR :

- Le point sur l'Assemblée générale
- La licence d'entrepreneur de spectacle
- Le prochain festival
- Questions diverses

αωαωαωαωαωαω

1) Premier point : Comment organiser l'AG et l'AGE ?

Pour l'AG extraordinaire, il existe un enjeu majeur puisqu'il y a proposition de changement de statut de l'association.

Anaël propose :

- de réaliser l'AG ordinaire par courrier, c'est-à-dire d'envoyer un courrier à chaque membre de l'association en demandant de voter par retour du courrier pour le rapport moral et le rapport financier, tout en réglant la cotisation pour l'année 2021 (chèque ou virement sur le compte de l'association) ;
- de reporter en présentiel l'AG extraordinaire, car il est préférable de pouvoir expliquer de vive voix les raisons du changement de statut de l'association, tout en permettant à chacun des membres de pouvoir s'exprimer librement par rapport à ces changements.

Il est précisé que rien, dans les statuts actuels de l'association, n'interdit l'organisation d'une AG et de votes par courrier en lieu et place d'une AG en présentiel qui ne peut avoir lieu compte tenu du contexte sanitaire lié à la pandémie de coronavirus.

Anaël a clairement renouvelé son souhait de ne plus être Président de l'association à court terme, mais accepte de le rester encore quelques temps en raison du contexte sanitaire si particulier. Rien n'empêche le CA de renouveler son Bureau en cours d'année. Dans cette année de transition entre ancien et nouveaux statuts, Anaël resterait alors conseiller d'administration mais ne serait plus Président.

Lecture en séance de la proposition de courrier pour le déroulement de l'AG.

Intervention de M. Chabert : certains membres ne cotisent pas, notamment Judicaëlle bien qu'elle fasse partie du conseil d'administration. Il souligne que cette situation est anormale. Georges Piney n'a pas cotisé non plus depuis 2017.

Aurélie se charge de contacter Georges Piney par e-mail.

Jean-Marie Cousset a exprimé par courriel, ne pas souhaiter continuer à faire partie du conseil d'administration de l'association ; il est donc démissionnaire à l'issue de son actuel mandat.

Au cours de cette assemblée générale 2021, trois membres voient leur mandat renouvelable : Anaël, Mme Bardeau et Pascal Sudre.

Deux membres du conseil d'administration sont démissionnaires :

- Judicaëlle, après avis unanime des membres du bureau qui se sont tous exprimés, compte tenu de son absence de cotisation à l'association depuis de nombreuses années ;
- Jean-Marie Cousset, qui a exprimé le souhait de ne pas renouveler son mandat.

Deux candidatures seront proposées : celles d'Anne Delage et de Véronique Moysan qui souhaitent s'impliquer dans l'association.

Il sera rappelé aux membres du conseil d'administration que la cotisation annuelle est obligatoire, condition *sine qua non* pour y participer.

L'ensemble des membres du bureau, qui se sont tous exprimés, sont d'accord à l'unanimité pour valider l'AG ordinaire 2021 par courrier, et reporter en présentiel l'AG extraordinaire au cours de l'année 2021.

2) Licence d'entrepreneur de spectacle

Aurélien s'est exprimée par rapport aux informations détenues en l'état actuel de la situation sanitaire. Il y aurait vraisemblablement possibilité d'assurer le Dom Rémi Carré Festival en juillet et août 2021. Lecture en séance d'un résumé sur les points d'échanges entre Aurélien et un représentant de la DRAC, notamment sur la nécessité pour l'association de détenir une Licence d'entrepreneur de spectacles.

L'ensemble des membres du bureau est d'accord pour que soient réalisées les déclarations de catégories 2 (producteur de spectacles) et 3 (diffuseur de spectacles) ; la mairie est informée de la nécessité de demander une licence de catégorie 1 et les démarches sont en cours.

3) Le prochain festival

Festival : le programme doit en être validé par nos deux conseillers techniques, Aurélien et Guillaume, qui précisent que de petites modifications sont à apporter.

Pour le paiement de son intervention, Freddy Eichelberger a demandé deux dates de prestation, ce qui lui permettra de les valoriser par rapport à son statut d'intermittent du spectacle.

Faire le point avec d'autres musiciens qui possèderaient ce statut d'intermittent du spectacle pour savoir si ce procédé de rémunération sur deux jours les intéresse.

Présentation et explication du budget du festival par Aurélien. Le budget est équilibré entre débits et crédits.

Démarche à réaliser auprès du Crédit Agricole pour le financement des programmes et affiches du « Dom Rémi Carré Festival 2021 » par un imprimeur spécialisé, puisque cet établissement bancaire souhaite aider des projets culturels locaux.

4) Questions diverses : stage 2021

Guillaume et Aurélien doivent en discuter afin d'en déterminer les dates et contacter les intervenants.

Dès que des propositions de dates seront connues, il faudra contacter la mairie pour la réservation des salles.

Les plaquettes d'informations concernant le stage devront alors rapidement être préparées pour diffusion la plus précoce possible.

αααααααααα

L'ensemble des points ayant été abordés, la séance du bureau est levée à 20h15.